



**Standards de collecte
séparée sur la catégorie 1
pour les plateformes
inertes et les points
d'apport volontaire**

08/03/2023

Groupes de travail – Catégorie 1 - Inertes

ORGANISATION	NOM	PRENOM	GT1 – plateformes inertes	GT2 – Points d'apport volontaire
UNPG	ZABLOCKI	Michel	X	
UNPG (suppléant)	PAWLOWSKI	Cédric	X	
UNPG	PLANTIER	Alain	X	X
SNEFID	GASCOIN	Guénola	X	X
FFB	COULLON	Stéphanie	X	X
CAPEB	FLIS-PLISSON	Valérie	X	X
SEDDRe	PRZYBYLKO	François	X	X
SEDDRe	CORNET-PHILIPPE	Nathanael	X	X
SEDDRe (suppléant)	HANTZ	Ludovic	X	X
FEDEREC	DARCHE	Sylvain		X
Route de France	HUVELIN	Bruno	X	X
Route de France	JOZON	Christophe	X	X
UNEV	CORNU	Sebastien	X	X
FNADE	MORTELMANS	Pierre	X	
FNADE	CIORA	Vincent-Eric	X	X
FNADE	WASCHEUL	Eric		X
Recycleurs du TP	TOBIAS	Marie	X	

5 Séances de travail réalisées



Enjeux du standard de collecte

Extrait de la demande d'agrément de l'OCA Bâtiment de décembre 2022

« L'objectif du standard est de définir, par flux de collecte éligible à la reprise sans frais, la liste des déchets admis et celle des déchets refusés.

Ainsi, pour les usagers de la REP, les règles relatives à la reprise sans frais des déchets de PMCB seront les mêmes quel que soit l'éco-organisme (mutualisation sous l'égide de l'OCA). »

Trois principaux enjeux :

- #1** **Ne pas perturber les flux ni dégrader** le niveau de performance actuel de la filière
- #2** Permettre aux Opérateurs de déchets **d'accepter** une reprise gratuite, pour les **apports d'inertes conformes**
- #3** Disposer d'un **langage commun** et **de règles communes** entre les éco-organismes

Rappels des exclusions

Catégories	Exemple de flux de déchets non éligibles
Produits et matériaux de construction issus de la réalisation d'ouvrages de génie civil et de travaux publics	Inertes relevant spécifiquement de l'activité de génie civil et de travaux publics
Produits et matériaux situés hors du terrain d'assiette du bâtiment	Canalisations, structure de chaussées hors du terrain d'assiette
Terres excavées	Terres excavées y compris celles issues d'une parcelle d'un bâtiment
Produits et matériaux non installés ou non assemblés de façon permanente dans un bâtiment ou son terrain d'assiette	
Outils et équipements techniques industriels / Installations nucléaires de base telles que définies à l'article L. 593-2 du Code de l'environnement / Monuments funéraires	Inertes relevant spécifiquement de ces dites catégories
De manière générale, tout produit relevant d'une autre filière REP, notamment les filières des produits chimiques dangereux, des éléments d'ameublement, des équipements électriques et électroniques, des articles de bricolage et de jardin et des articles de sport et de loisirs	
Tous produits interdits à la vente avant janvier 2022	

Rappels des codes déchets

Codes CED
17 01 01
17 01 02
17 01 03
17 01 07
17 03 02
17 05 04 *
17 05 08

Précision : Déchets issus des PMCB inertes de la catégorie 1 relevant de l'avis relatif au champ d'application de la filière à responsabilité élargie du producteur des PMCB (JO du 10/12/22)

* Sans terre



Déchets hors périmètre de la REP PMCB ne pouvant bénéficier d'une reprise gratuite

Standards de collecte issus des travaux réalisés par les Groupes de travail

Codes CED
17 01 01
17 01 02
17 01 03
17 01 07
17 03 02
17 05 04 *
17 05 08

Précision : Déchets issus des PMCB inertes de la catégorie 1 relevant de l'avis relatif au champ d'application de la filière à responsabilité élargie du producteur des PMCB (JO du 10/11/22)
* Sans terre

	Taille matériaux (y compris béton ferrallé accepté)	Plastiques Bois Verre Métaux (hors béton fer.) Polystyrène expansé Géotextiles	Plâtre	Terres	Déchets dangereux	Autres déchets
Plateformes inertes	< 0,5 m sur la plus grande longueur et facturation éventuelle par le site en cas de traitement spécifique des matériaux de plus grande dimension	Négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur	0,1%	Négligeable	Absence	Négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur
Point d'apport volontaire	< 0,5 m sur la plus grande longueur*	Négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur	Négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur	Négligeable	Absence sauf amiante sur les SPGD qui le souhaitent, dans des contenants spécifiques	Négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur

Contrôles

A la réception

- > Vérification de la **provenance**
- > Contrôles visuels et olfactifs
- > **Audits** des sites receveurs
- > [Uniquement plateformes] : Contrôles physico chimiques ponctuels en fonction de l'évaluation du niveau de risque

Lors de l'apport de déchets

- > Réception d'un Bordereau de **dépôt**
- > Réception d'un Bon de « **non acceptation** ou de **déclassement** » si déchets non conformes aux standards ou un **Bon de refus** (si les déchets ne sont pas admis sur le site).

Reprise sans frais

En cas de **non-respect** des consignes : paiement du sur-tri ou de la typologie de déchet (gravats mélangés, DIB,...) au tarif de l'opérateur

* Préciser dans le contrat collectivité une tolérance supplémentaire pour la taille des éléments béton